



# Conditions d'adhésion

## Conditions d'adhésion générales

### 1. Adhésions/paiements

1.1. Les données personnelles des membres de la PGA of Belgium, ci-après dénommée "PGA" sont strictement confidentielles et sont utilisées uniquement et exclusivement à des fins de communication ou à des fins administratives de la PGA. Ces données ne seront pas mises à la disposition de tiers. Dans le cadre d'un bon service et pour la sécurité des données personnelles, nous prendrons une photo numérique de vous et vous demanderons votre adresse électronique.

1.2. L'adhésion est strictement personnelle et non transférable.

1.3. Le paiement de la contribution est effectué par le biais d'un paiement en ligne.

1.4. Si, pour une raison quelconque, la cotisation ne peut être perçue, le client recevra gratuitement un rappel de 1er paiement. En cas d'absence de paiement après le 1er rappel de paiement, le client recevra un 2e rappel.

Des frais de 5,00 € seront facturés pour ce rappel. En cas de non-paiement après le 2e rappel, le recouvrement sera sous-traité à notre agence de recouvrement. Les coûts y afférents vous seront chargés. En cas de retard de paiement, l'accès aux événements sera refusé. Dès que les arriérés auront été payés, votre carte de membre fonctionnera à nouveau.

1.5. L'adhésion est valable pour une période de 12 mois à compter du premier jour suivant la demande. Une facture sera envoyée à cette date...

1.6. a. PGA a le droit d'ajuster ses prix à tout moment. Les membres en seront informés bien à l'avance. Vous êtes vous-même responsable de la transmission de toute modification de vos données personnelles.

b. Une annulation doit être reçue un mois civil complet à l'avance. Si ce n'est pas le cas, le membre s'engage à payer pour la période suivante. Nous ne sommes pas responsables de la non-réception et/ou de la réception tardive d'une annulation.

### 2. Règles générales

2.1. La direction ou le personnel de la PGA n'est pas responsable en cas de vol, de perte ou d'accident.

2.2. La participation est entièrement sous votre responsabilité. La direction et/ou le personnel ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables d'éventuels dommages ou pertes d'objets. La PGA n'est pas responsable des blessures, vols, pertes ou dommages aux biens personnels.

Bon golf,

PGA of Belgium

*(PGA Club Belgium est une division de la PGA of Belgium)*